

Préparatifs et méthodes de livraison

Prospection des îlots et prospection tardive des îlots

La prospection des îlots a pour objectif de valider et de mettre à jour les listes d'adresses de la plupart des régions urbaines afin de produire une liste d'adresses complète et fiable permettant d'envoyer par la poste les questionnaires du recensement dans certaines régions urbaines et urbanisées.

La prospection des îlots couvre environ les deux tiers des logements au Canada. Les agents recenseurs :

- s'assurent de l'intégralité des adresses contenues dans le Registre de la prospection des îlots;
- corrigent les erreurs de renseignement dans l'adresse de chaque logement;
- ajoutent les adresses manquantes des logements valides;
- codent les adresses invalides pour les effacer de la liste d'envoi.

La prospection tardive des îlots est une activité de suivi dont le but est de recueillir les coordonnées complètes des adresses des logements qui étaient en construction au moment de la prospection des îlots afin de déterminer s'ils seront prêts à être occupés le jour du recensement. Cette opération s'est déroulée du 1^{er} au 28 février 2006 et veillait à ce que les nouvelles adresses soient consignées et versées au fichier de l'envoi final par la poste.

Méthodes de livraison

Entre les 2 et 12 mai 2006, un questionnaire du recensement a été livré à chaque logement occupé au Canada par l'une de deux méthodes : le listage/livraison et l'envoi par la poste. Dans le premier cas, les questionnaires sont livrés à domicile par des agents recenseurs, tandis que dans le second, ils l'y sont par la Société canadienne des postes.

Méthode usuelle en 2001, le listage/livraison cédera sa place en 2006 à la toute nouvelle méthode d'envoi par la poste, qui servira à dénombrier près de 70 % de tous les logements au Canada.

Recensement par interview

En 2006, environ 2 % des ménages ont été dénombrés par la méthode du recensement par interview. Un agent recenseur a visité chacun de ces ménages

et a rempli un questionnaire pour chaque ménage en interviewant celui-ci. On fait habituellement appel à cette méthode dans les régions éloignées et nordiques du pays et dans la plupart des réserves indiennes. Dans ce cas, on utilise la formule 2D, une version pour interview du questionnaire complet.

Le recensement par interview se fait aussi dans certaines régions urbaines où l'on estime fort possible que des répondants ne rempliront pas de questionnaire en raison de contraintes telles les différences de langue, la densité élevée de la population et la non-réponse traditionnelle. Un agent recenseur visitera ces ménages et remplira un questionnaire 2A ou 2B par interview. Le recensement par interview s'est déroulé du 16 mai au 9 juin 2006.

Procédures pour les langues officielles

Quatre-vingt pourcent des ménages ont reçu une trousse renfermant un questionnaire abrégé français et un questionnaire abrégé anglais. Les 20 % restants ont reçu une trousse comprenant un questionnaire complet unilingue ou bilingue.

Le choix de la langue des questionnaires remis aux ménages s'est fait sur la base des critères suivants :

- Les ménages des subdivisions de recensement où, selon les données sur la première langue officielle parlée et la langue maternelle du Recensement de 2001, au moins 5 % de la population emploie l'autre langue officielle que celle de la majorité ont reçu la trousse du questionnaire complet bilingue.
- Les ménages du Nouveau-Brunswick ont reçu la trousse du questionnaire complet bilingue.
- Les ménages d'Ottawa–Gatineau ont reçu la trousse du questionnaire complet bilingue.
- Les ménages d'autres régions où les subdivisions de recensement ne répondent pas au critère des 5 % mais où l'on fait un usage significatif de la langue de la minorité ont reçu également la trousse du questionnaire complet bilingue.

Les ménages qui avaient besoin d'un questionnaire dans l'autre langue officielle pouvaient communiquer avec l'Assistance téléphonique du recensement ou remplir le questionnaire en ligne dans la langue de leur choix.

Méthodes de collecte

a) Autodénombrement

En 2006, environ 98 % des ménages se sont autodénombrés en ligne ou en remplissant un questionnaire papier qu'ils ont retourné par la poste. Les répondants étaient priés de remplir le questionnaire en ligne ou le questionnaire papier du recensement pour tous les membres du ménage au plus tard le jour du recensement, le 16 mai en l'occurrence.

Si le répondant remplissait un questionnaire papier, il devait le retourner par la poste dans une enveloppe-réponse jaune au Centre de traitement des données centralisé, où, après avoir été balayé, le questionnaire était soumis à un contrôle d'intégralité automatisé. S'il avait rempli son questionnaire en ligne, ses renseignements étaient acheminés directement au système du Centre de traitement des données et son questionnaire n'avait pas à être balayé, mais l'intégralité des réponses était vérifiée.

b) Option Internet

Le Recensement de 2006 a offert l'option à une grande majorité de Canadiens de remplir leur questionnaire en ligne. Ce mode de déclaration facile, protégé et pratique était accessible partout et en tout temps durant la période de collecte du recensement, et était offert en français et en anglais.

L'adresse du site Internet du Recensement de 2006 (www.recensement2006.ca) et un code d'accès Internet unique apparaissaient sur le devant de chaque questionnaire papier. Les répondants devaient entrer ce code d'accès pour accéder à leur questionnaire en ligne.

Dès qu'une session était ouverte à l'aide du code d'accès Internet, le répondant devait remplir le questionnaire une page à la suite de l'autre. Au fur et à mesure qu'une page du questionnaire était remplie, les données étaient chiffrées au navigateur du répondant et déchiffrées au serveur de l'application Internet du recensement à l'aide de la clé privée du recensement. Les données déchiffrées étaient ensuite soumises à des contrôles au serveur de l'application Web du recensement. En cas d'erreur, le message approprié était transmis au répondant. Les données étaient enregistrées dans la mémoire du serveur de la base de données du site Internet du recensement et étaient transmises au Centre de traitement des données une fois que le questionnaire rempli avait été soumis par le répondant.

L'application Web du recensement générait un numéro de confirmation qui était affiché au navigateur du répondant et ce dernier était avisé de le conserver comme preuve attestant qu'un questionnaire du recensement avait été rempli sur Internet.

L'application Web du recensement transmettait une demande de fermeture de session au service de Session avec chiffrement et enregistrement automatique

(SCEAU), qui avait pour effet dans la plupart des cas d'effacer l'applet et le témoin de session de la mémoire du navigateur du répondant afin de faire en sorte qu'il ne reste aucune donnée dans le navigateur une fois la session terminée.

Cet élément de sécurité développé pour l'application Internet du recensement permet à chacun de remplir facilement, rapidement et en toute sécurité son questionnaire du recensement en ligne. Les données ainsi recueillies pouvaient alors être traitées plus rapidement que celles provenant des questionnaires papier.

c) Dénombrement des personnes à l'extérieur du Canada

Les Canadiens qui travaillent à l'étranger pour tous les échelons de gouvernement et pour la Défense nationale ont été dénombrés en collaboration avec Affaires étrangères et Commerce international Canada, Transports Canada, Défense nationale et Agriculture et Agroalimentaire du Canada ainsi que d'autres ministères comptant des effectifs à l'étranger.

Le questionnaire de la population 2C a servi à dénombrer les personnes en affectation à l'extérieur du Canada. Cela comprenait les fonctionnaires fédéraux et provinciaux canadiens et leur famille ainsi que les membres des Forces canadiennes et leur famille. La formule 2C a aussi servi à dénombrer tous les autres citoyens canadiens, les immigrants reçus et les résidents non permanents qui étaient à l'étranger et qui demandaient à être dénombrés.

Les personnes qui se trouvaient à bord de navires immatriculés au Canada ont été dénombrées avec la collaboration de contacts maritimes. Elles ont été dénombrées à l'aide de la formule 3B si elles étaient des citoyens canadiens ou des immigrants reçus, et ce, même si elles n'avaient pas de lieu habituel de résidence au Canada. Cela comprenait les navires commerciaux (marchands, à passagers, ou de pêche qui ne sont pas exploités par le gouvernement) et les navires non commerciaux (navires des Forces canadiennes et vaisseaux de la garde côtière et autres navires exploités par le gouvernement).

Questionnaires du Recensement de l'agriculture

Lors de la livraison des questionnaires du Recensement de la population par listage/livraison, l'agent recenseur demandait à un membre du ménage si quelqu'un dans le ménage était un exploitant agricole. Dans l'affirmative, il remettait également au ménage un questionnaire du Recensement de l'agriculture à remplir. S'il n'y avait personne à la maison, l'agent recenseur déterminait s'il y avait lieu de laisser un questionnaire du Recensement de l'agriculture. Pour s'assurer de n'omettre aucune exploitation, les questionnaires 2A et 2B comportaient tous deux une question demandant si un membre du ménage tenait une exploitation agricole. Si la personne du ménage qui a rempli

le questionnaire avait coché oui à cette question, un questionnaire du Recensement de l'agriculture était livré au logement du ménage lors d'opérations ultérieures. Les exploitants agricoles devaient remplir tant le questionnaire du Recensement de la population que celui du Recensement de l'agriculture.

Étapes de la collecte des données

Dénombrement anticipé et dénombrement dans les réserves

Le chef de zone – Populations spéciales de chaque région était responsable d'y planifier et d'y organiser le dénombrement anticipé et le dénombrement dans les réserves. Dans la région de l'Ouest, il appartenait à l'administrateur de bande des Premières nations de superviser le dénombrement dans les réserves et le dénombrement anticipé, alors que dans les régions du Centre et de l'Est, ces deux fonctions étaient assumées par le chef de zone – Populations spéciales.

Les secteurs de dénombrement anticipé et les réserves ont été dénombrés par voie d'interview entre les mois de février et de juin 2006. Le dénombrement anticipé s'est déroulé du 1^{er} février au 13 avril 2006 et celui dans les réserves, du 16 mai au 27 juin 2006. Aucun suivi des cas de non-réponse n'a été fait dans les secteurs de dénombrement anticipé et les réserves puisqu'on vérifie l'intégralité (c.-à-d. couverture des ménages) durant le processus de dénombrement.

Listage/livraison

On a procédé par listage/livraison dans les régions où les adresses n'étaient pas assez complètes pour envoyer le questionnaire du recensement par la poste à chaque logement. La livraison porte-à-porte s'est déroulée du 2 au 12 mai 2006, mais le tout s'est poursuivi jusqu'au 9 juin 2006. Durant l'opération de listage/livraison, les agents recenseurs ont dressé la liste de l'ensemble des logements privés, des logements collectifs et des exploitations agricoles dans leur Registre des visites. Cette liste a été utilisée pour faire le suivi des formules dans le secteur agricole et pour mettre à jour le Système de contrôle principal afin d'assurer le suivi des cas de non-réponse.

L'opération de listage/livraison a permis de dénombrer environ 30 % de la totalité des logements des régions rurales et des banlieues urbaines.

Envoi par la poste

L'envoi par la poste est la méthode qui consiste à envoyer les questionnaires aux logements par l'entremise de la Société canadienne des postes. Chaque questionnaire était alors expédié à un logement plutôt qu'à une personne en particulier. L'envoi par la poste a eu lieu du 2 au 4 mai 2006. Certains questionnaires restants ont été livrés le 5 mai 2006.

La méthode de l'envoi par la poste, une première du Recensement de 2006, a permis de joindre environ 70 % des logements.

Dénombrement des logements collectifs

Le dénombrement de tous les types de logement collectif obéissait aux mêmes consignes générales (qu'ils soient situés dans un secteur d'envoi par la poste ou de listage/livraison) en ce que le personnel sur le terrain coordonnait la livraison des formules et s'assurait du dénombrement de chaque résident habituel. L'une des grandes différences entre la méthode d'envoi par la poste et la méthode de collecte par listage/livraison dans le cas des logements collectifs résidait dans le fait que la responsabilité de dénombrier les logements collectifs revenait à l'agent recenseur livreur dans les unités de collecte par listage/livraison et à des équipes dans les unités de collecte au moyen de l'envoi par la poste. Dans les autres secteurs qu'un secteur d'envoi par la poste, il appartenait à l'agent recenseur de dénombrier les logements tant privés que collectifs.

Le dénombrement des logements collectifs par la méthode d'envoi par la poste s'est déroulé du 8 mai au 16 juin 2006.

Type de logement	Méthode de dénombrement	Formule
<p>Logements collectifs ne fournissant pas de soins ou d'aide :</p> <p>hôtels, motels, établissements touristiques, pensions et maisons de chambres, résidences scolaires et résidences de centres de formation, autres établissements offrant des services d'hébergement temporaires, terrains de camping et parcs, camps de travail, établissements religieux et camps militaires.</p>	<p>Autodénombrement : Les résidents habituels remplissent eux-mêmes leur questionnaire.</p>	Formule 3B
<p>Colonies huttérites.</p>	<p>Autodénombrement : Chaque famille remplit son propre questionnaire.</p>	Formule 2B
	<p>Aussi une part de dénombrement par interview.</p>	Formule 2D
Logements collectifs offrant des		

<p>soins ou de l'aide :</p> <p>Refuges pour personnes sans adresse fixe, autres refuges offrant des services d'hébergement et d'aide, hôpitaux généraux et hôpitaux avec salle d'urgence, autres hôpitaux et établissements connexes, établissements de soins infirmiers, foyers pour personnes âgées, établissements pour personnes ayant une incapacité, établissements pour délinquants et jeunes contrevenants, établissements pour enfants et mineurs, établissements correctionnels et généraux, et prisons.</p>	<p>L'agent recenseur consulte les dossiers administratifs des pensionnaires d'un établissement institutionnel.</p> <p>Les employés résidents et les membres de leur famille remplissent eux-mêmes leur questionnaire.</p>	<p>Formule 3A</p> <p>Formule 3A</p>
---	---	-------------------------------------

Suivi des questionnaires rejetés au contrôle

Le suivi des questionnaires rejetés au contrôle désigne les tentatives qui ont été faites dans le but de résoudre les problèmes de réponses manquantes ou incomplètes, problèmes découverts aux contrôles d'intégralité. Le suivi des questionnaires rejetés au contrôle a été fait à partir des centres d'appel de l'Assistance téléphonique du recensement après que le Centre de traitement des données eut reçu les questionnaires et que ceux qui ont échoué les contrôles d'intégralité avaient été signalés parce qu'il y manquait des renseignements.

Suivi des cas de non-réponse

Le but du suivi des cas de non-réponse était d'obtenir un questionnaire rempli de chaque ménage et de chaque exploitation agricole qui n'avait pas retourné de questionnaire. Il s'agissait de la dernière activité de collecte dans les secteurs d'envoi par la poste et de listage/livraison. Les suivis se faisaient d'abord par téléphone lorsque l'on disposait des numéros nécessaires, faute de quoi, des agents recenseurs se rendaient aux domiciles des ménages jusqu'à l'obtention d'un questionnaire rempli.

Le suivi des cas de non-réponse anticipé dans les secteurs à faible réponse prédéfinis a commencé trois jours après le jour du recensement, tandis que le suivi des cas de non-réponse ordinaire, 10 jours après.

Assistance téléphonique du recensement

L'Assistance téléphonique du recensement remplissait un éventail de fonctions. Les répondants pouvaient téléphoner à l'Assistance téléphonique du

recensement au 1-877-294-2006 pour poser des questions générales sur le recensement, demander des éclaircissements sur certaines parties du questionnaire, demander un questionnaire supplémentaire, informer les téléphonistes qu'ils n'ont jamais reçu de questionnaire ou pour obtenir un code d'accès Internet de façon à pouvoir remplir leur questionnaire en ligne. Le numéro de l'Assistance téléphonique du recensement et son équivalent pour utilisateurs d'ATS (1-888-243-0730) étaient imprimés sur les questionnaires 2A, 2B, 3A, 3B et 6 et dans le guide (formule 9B).

L'Assistance téléphonique du recensement pouvait aussi aider les répondants à remplir leur questionnaire du recensement par téléphone au moyen d'une interview téléphonique assistée par ordinateur. Les répondants des secteurs de listage/livraison et de l'envoi par la poste qui téléphonaient à l'Assistance téléphonique du recensement pouvaient remplir leur questionnaire au téléphone avec l'aide du téléphoniste.

Ce service était offert à compter du 1^{er} mai, de 8 h à 21 h. Des téléphonistes pouvaient répondre aux questions dans de nombreuses langues, dont le français et l'anglais.

Comparaison des processus des recensements de 2001 et 2006

Collecte des données	Recensement de 2001	Recensement de 2006
Base de sondage	Régions géographiques.	Régions et logements.
Méthodes de livraison	Surtout le listage/livraison. Recensement par interview dans les secteurs difficiles à dénombrer.	Dénombrement d'environ les deux tiers par envoi postal et du tiers par listage/livraison. Recensement par interview dans les secteurs difficiles à dénombrer.
Suivi des cas de non-réponse	Dépêchait sur les lieux le recenseur responsable des activités de suivi des questionnaires rejetés au contrôle (voir ci-dessous) et de Suivi des cas de non-réponse avant l'envoi des questionnaires au traitement. Suivi effectué par téléphone ou en personne.	Établissement environ une semaine après le jour du recensement d'une liste des logements dont on n'a pas reçu le questionnaire du ménage. Le Suivi des cas de non-réponse sera fait par téléphone ou en personne.
Voies de déclaration	Renvoi par la poste des questionnaires des secteurs de listage/livraison à un commissaire au recensement, qui les retournait aux recenseurs responsables; questionnaires de recensement par interview renvoyés par l'intervieweur.	Trois voies de déclaration offertes à la plupart des répondants : Internet, renvoi par la poste ou Aide téléphonique du recensement. Questionnaires de recensement par interview renvoyés par l'intervieweur.
Suivi des questionnaires rejetés au contrôle	Voir le Suivi des cas de non-réponse.	Questionnaires électroniques envoyés à l'Assistance téléphonique du recensement à des fins de suivi et d'achèvement par interview téléphonique assistée par ordinateur.